Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Problèmes rencontrés pour la gestion des salaires des enseignants

La rentrée scolaire 2003 se caractérise par l'entrée en vigueur de la loi sur le personnel de l'Etat de Vaud (Lpers), qui a demandé la redéfinition de l'ensemble des 13'000 contrats d'enseignants. Diverses adaptations ont eu pour conséquence de repousser de six semaines la finalisation des contrats de travail. Des problèmes d'inexactitudes de versement de salaire ont découlé de ces délais.

L'application de la nouvelle Loi sur le personnel (Lpers) aux enseignants a pris effet à la rentrée scolaire, avec ses conditions particulières définies lors des négociations abouties en décembre 2002, et de manière différée par rapport à l'ensemble de l'Etat (1er janvier 2003). La charge de travail demandée à l'Office du personnel enseignant du fait de la rédaction des 13'000 contrats des enseignants et de l'adaptation des taux d'occupation à la réalité de l'année scolaire 2003-2004 a repoussé de six semaines la procédure de finalisation des contrats. 90% de ces derniers sont désormais à durée indéterminée contre 50% seulement en 2002-2003. Du fait du délai, des difficultés ont été rencontrées pour le versement des salaires d'août, notamment pour un certain nombre d'enseignants dont les modifications de salaire n'ont pas encore été prises en compte.

Pour d'autres, relevant de nouveaux contrats, les salaires d'août n'ont pas été versés. Soucieux des conséquences que ses collaborateurs pourraient avoir à subir du fait de ces retards, le Département de la formation et de la jeunesse a mis en place un système de paiement par avance sur salaire. Les dernières avances pour le mois d'août seront finalisées ces prochains jours. Les corrections seront apportées progressivement et les dernières modifications seront introduites pour les salaires d'octobre.

Le mois d'août est un mois traditionnellement chargé pour l'Office du personnel enseignant, qui doit faire face à de nombreux changements de statuts dans les paramètres définissant le salaire des enseignants. Chaque année à cette période il y a

en effet près de 70% de ceux-ci pour lesquels il faut introduire des modifications, du fait des changements de taux d'activité, de poste, etc. Les difficultés rencontrées lors de cette rentrée se sont ajoutées au travail déjà lourd assumé chaque année par l'OPES.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 08 septembre 2003

Jean-Paul Jubin, secrétaire général du DFJ, 021 316 30 04